



L'Info-municipale

**L'essentiel à retenir pour profiter
longtemps de notre archipel**



PAGES 8-9

Les Îles-de-la-Madeleine offrent un milieu de vie unique, mais fragile. À l'aube d'une nouvelle saison touristique, voici un petit rappel des bonnes pratiques à observer, tant pour les Madelinots que pour les visiteurs, pour garder nos ressources et préserver nos milieux naturels. Plus d'information en page 8.



DÉCISIONS
DU CONSEIL

■ PAGE 3

DÉVELOPPEMENT
DU MILIEU

■ PAGE 6

SERVICES TECHNIQUES
ET RÉSEAUX PUBLICS

■ PAGE 10

LOISIRS
ET CULTURE

■ PAGE 13

APRÈS UNE JOURNÉE À LA PLAGE, ON RAPPORTE NOS DÉCHETS!



Dans le cadre de son plan directeur des espaces récréatifs extérieurs, la Municipalité a adopté une nouvelle orientation en matière d'installation des poubelles dans ses nombreux parcs, sites et accès de plage. Puisque certaines poubelles n'étaient simplement pas adaptées et que d'autres étaient mal localisées, l'aménagement des poubelles ou des bacs de récupération multimatières est désormais strictement concentré aux endroits où se trouvent des tables à pique-nique.

Ces mesures visent à centraliser la gestion des matières à certains endroits, ce qui permettra d'alléger et de rendre plus efficace la collecte. Elles se veulent également un incitatif important dans la sensibilisation des usagers à l'égard de la disposition des déchets.

Nous demandons ainsi à tous les usagers de rapporter leurs déchets à la maison pour en faire le tri comme d'habitude. Une campagne de sensibilisation aura d'ailleurs lieu à cet effet au cours de l'été, et des affiches seront disposées aux espaces non munis de poubelles.

Ces nouvelles mesures sont accompagnées d'un projet mobilisateur qui est en cours avec différents partenaires du milieu afin d'offrir différentes possibilités de collecte complémentaire visant principalement les déchets de plage et certains sites événementiels.

Merci à tous de votre habituelle collaboration!



TRAVAUX DE RECHARGE DE PLAGE À LA GRAVE

L'érosion des berges est au centre des priorités de la communauté et de l'organisation municipale. Depuis deux ans, la Municipalité multiplie les efforts pour protéger l'archipel, et des avancées significatives et concrètes se font de plus en plus sentir.

Premiers d'une telle envergure aux îles, les travaux de recharge de plage en vue de protéger le site historique de La Grave de l'érosion et de la submersion côtière débuteront dès septembre prochain.

Pour savoir en quoi consistera ce projet, regardez la vidéo disponible au www.muniles.ca ou sur la [page Facebook de la Municipalité](#).



Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
G4T 1A1

www.muniles.ca

418 986-3100

communications@muniles.ca

HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h 30
Vendredi : Fermé

L'INFO-MUNICIPALE est publiée par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 12 fois par an et est distribuée gratuitement à tous les citoyens. Elle est disponible en téléchargement gratuit au www.muniles.ca.

**COORDINATION, RÉVISION ET
RÉALISATION GRAPHIQUE :**
Service des communications

COLLABORATION :
Services municipaux

IMPRESSION : Le RADAR

TIRAGE : 5 860 exemplaires

DISTRIBUTION : Postes Canada
ISSN 2371-2031 (imprimé)
ISSN 2371-204X (en ligne)



POUR UNE URGENCIE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU :
418 986-3100

DÉCISIONS DU CONSEIL

SÉANCES DU 13 JUILLET 2021

COMMUNAUTÉ MARITIME

Création d'un comité permanent sur le logement

Bien que la Communauté maritime ait mis en place différentes mesures incitatives afin de pallier la pénurie de logements sur son territoire, la problématique demeure un enjeu complexe qui ne pourra être porté uniquement par l'organisation municipale. Pour cela, la Communauté maritime forme un comité permanent sur le logement, dont le mandat est d'accompagner l'équipe municipale dans les réflexions entourant l'élaboration d'une vision de développement en habitation et un plan d'action.

Les personnes suivantes sont désignées comme membres du comité :

- Jonathan Lapierre, président de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
- Josianne Pelosse, directrice du développement du milieu – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- Serge Bourgeois, directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- Lucien Presseau, directeur général – Caisse populaire Desjardins des Ramées
- Gino Thorne, directeur – La Vague
- Jean-Bernard Leblanc, courtier immobilier – Royal Lepage
- Corine Bouchard, directrice générale – Office municipal de l'habitation
- André St-Onge, agent de développement social – Équipe de développement social
- Anne-Christine Boudreau, directrice du BRCGI ou représentant désigné du MAMH
- Organisatrice communautaire du CISSS des Îles – à confirmer

Mise à jour du portrait et du plan d'action MADA – Demande de financement auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux

La Politique MADA est en vigueur à la Municipalité des Îles depuis 2018 et le plan d'action initial est pratiquement entièrement réalisé. Puisque la mise à jour du portrait et la préparation d'un nouveau plan concerté d'actions demande beaucoup de temps et que la Communauté maritime souhaite maintenir le rythme dans la réalisation des activités, actions et services que comporte un tel plan au bénéfice des citoyens aînés de l'archipel, et considérant que l'apport financier du ministère est de l'ordre de 50 % des frais en cours, la directrice générale par intérim, Danielle Hubert, et la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Monica Poirier, sont autorisées à signer et à présenter une demande de financement de 16 000 \$ auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux, pour un projet total de 32 000 \$.

Préparation d'un carnet de santé – Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR)

Considérant l'âge et l'état des bâtiments du Centre de gestion de matières résiduelles dont la construction date de 1994, il est important

de prévoir des investissements pour maintenir cette infrastructure en bon état et de dresser à cette fin un portrait précis des travaux à être effectués ultérieurement. Le conseil autorise donc le lancement d'un appel à la préparation d'un carnet de santé pour le Centre de gestion des matières résiduelles.

MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 15 juin 2021 et accordent deux demandes de dérogation mineure, reportent une demande de dérogation mineure, refusent deux demandes de dérogation mineure, accordent deux demandes d'usage conditionnel, approuvent six demandes d'approbation de travaux dans le cadre des PIIA de La Grave et de Havre-aux-Maisons et approuvent une demande d'approbation de travaux dans le cadre du règlement sur les bâtiments patrimoniaux.

Renouvellement du contrat annuel relativement au contrôle, à la capture et à la garde de chiens

La Municipalité souhaite offrir à la population, sur l'ensemble de son territoire, les services d'un agent canin ou d'une agente canine performants et efficaces. Alors que la Clinique vétérinaire de l'archipel demeure la seule entreprise du territoire à pouvoir répondre aux exigences de la Municipalité en regard du contrôle, de la capture et de la garde de chiens et que le contrat actuel se termine le 20 juillet 2021, le conseil souhaite renouveler le contrat avec la Clinique vétérinaire de l'archipel et affecter une somme de 68 985 \$ incluant les taxes, à même le fonds de roulement.

Contribution aux organismes du loisir et sport pour les jeunes en lien avec la péréquation

Le conseil souhaite compenser les organismes responsables des activités de loisir pour les jeunes pour le manque à gagner attribuable à la perte des revenus de bingo, à cause de la COVID-19. La Municipalité utilise donc une partie de l'aide financière accordée par le gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie et attribue 70 000 \$ aux organismes, selon la liste suivante :

- Coopérative École Cindy Mae Danse : 7 070 \$
- CPA des Îles : 5 826 \$
- CPA de l'Ancre : 11 326 \$
- Dojo Genkido : 4 933 \$
- École de cirque : 6 112 \$
- Hockey mineur : 17 895 \$
- MAHG : 5 571 \$
- ARSIM : 6 454 \$
- CENIM : 4 812 \$

Prochaines assemblées municipales le 10 août 2021, à 19 h, à la salle communautaire de Cap-aux-Meules. Les projets d'ordres du jour seront mis à votre disposition le vendredi 6 août 2021 sur le site Internet de la Municipalité. Webdiffusion des séances en direct. Consultez le www.muniles.ca sous l'onglet *Affaires municipales*, *Conseil municipal* et *Calendrier des séances du conseil*.

TESTS DE SOL : VOUS POUVEZ ENCORE PROFITER DU PRIX DE GROUPE

Déterminée à régler la problématique des installations septiques non conformes, mais toujours dans un esprit de collaboration et d'accompagnement, la Municipalité a lancé un appel d'offres public afin d'obtenir un prix compétitif pour la réalisation de tests de sol.

Dans la lettre transmise à chacun des contrevenants, il était indiqué que la Municipalité accordait jusqu'au 2 juillet 2021 pour s'inscrire et ainsi faire partie du groupe qui pourrait bénéficier d'un rabais sur le coût du test de sol. Comme cette démarche semble susciter un réel intérêt auprès des citoyens qui doivent se conformer, la Municipalité, en accord avec le fournisseur, a décidé de prolonger la période d'inscription jusqu'au 3 septembre 2021.

En date du 14 juillet dernier, la Municipalité avait reçu 370 formulaires remplis, ce qui nous donne un test de sol au prix de 1 000 \$ (le coût régulier est de 1 200 \$ ou plus). Dans l'hypothèse selon laquelle le nombre de formulaires rempli pourrait atteindre 401, le coût diminuerait à 950 \$, ce qui correspondrait à une économie de 250 \$.

La Municipalité encourage les citoyens qui ont une installation non conforme à profiter de l'occasion et ainsi franchir une première étape vers la conformité. Bien que la réalisation du test de sol n'oblige pas la mise aux normes avant la fin de 2022, ce document sera fort utile parce qu'il indiquera le type de système requis et les investissements qui seront nécessaires.

Pour ceux qui souhaitent bénéficier du prix de groupe, vous n'avez qu'à retourner le formulaire reçu à la Municipalité. Le formulaire est également disponible au www.muniles.ca.



AVIS AUX PÊCHEURS DE HOMARDS

De plus en plus répandu, le trempage des casiers à homards dans les plans d'eau intérieurs entraîne certaines nuisances et occasionne toujours le signalement de plaintes à la Municipalité : des plaintes liées aux dommages causés sur les abords des plans d'eau (souvent sur des terrains privés) par la circulation des camions, mais aussi des plaintes parce que des pêcheurs laissent traîner des poteaux ou encore des vieilles cages pour réserver leur place l'année suivante, comme nous pouvons le voir sur les photos ci-dessous.

Même si nous vivons dans un environnement où la pêche est omniprésente, le fait de laisser des vieilles cages dans l'environnement n'est rien d'autre qu'une nuisance, surtout lorsque celles-ci se dégradent avec les années. Maintenant que la saison est terminée, la Municipalité demande aux pêcheurs de homards qui laissent des vieux casiers sur place de les récupérer et d'en disposer convenablement.

Merci de votre collaboration.



PERMIS DE CONSTRUCTION

Encore une fois, on rappelle l'importance d'avoir en main un permis avant d'entreprendre des travaux, qu'ils soient extérieurs ou intérieurs, sur un bâtiment principal ou secondaire. Le permis vous assure que les travaux sont conformes à la réglementation en vigueur et peut vous éviter bien des soucis. Des travaux sans permis, qui en plus s'avéreraient non conformes, peuvent en effet entraîner la démolition d'un bâtiment en totalité ou en partie et, dans certains cas, obliger l'achat d'une portion de terrain du voisin; ils peuvent aussi entraîner l'impossibilité de conclure une vente, et ce, même des années plus tard.

Pour demander un permis, prenez rendez-vous avec une inspectrice ou un inspecteur en composant le 418 986-3100, ou faites la demande de votre permis en ligne à partir de la page *Portail citoyen*.

PROVINCE DE QUÉBEC

PERMIS DE CONSTRUCTION

A OBTENU LA PERMISSION D'ÉRIGER OU DE MODIFIER UN BÂTIMENT SUR LE LOT

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

CE PERMIS DOIT ÊTRE AFFICHÉ SUR LE LOT OÙ LA CONSTRUCTION A LIEU ET DANS UN ENDROIT BIEN VISIBLE DE LA RUE

PROVINCE DE QUÉBEC

CERTIFICAT D'AUTORISATION DE RÉPARATION

A OBTENU LA PERMISSION DE RÉPARER UN BÂTIMENT SUR LE LOT

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

CE CERTIFICAT DOIT ÊTRE AFFICHÉ SUR LE LOT OÙ LA RÉPARATION A LIEU ET DANS UN ENDROIT BIEN VISIBLE DE LA RUE

PROMENEZ VOTRE CHIEN EN LAISSE

Saviez-vous que toute personne qui désire promener son chien dans les limites du territoire de la Municipalité a l'obligation de le tenir en laisse? Trois exceptions s'appliquent :

- Dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, à la plage de la Dune de l'Ouest, au nord-est du stationnement public et à un minimum de 500 mètres de l'entrée de la plage;
- Dans le village de L'Étang-du-Nord, à la plage du Corfu Island, au sud-ouest du stationnement public et à 500 mètres de l'entrée de plage;
- Dans le village de Havre-aux-Maisons, à la plage de la Dune du Sud dans le secteur du chemin de la Cormorandière, au nord-est du stationnement public et à un minimum de 500 mètres de l'entrée de plage.

Vous pouvez également amener votre fidèle compagnon au parc canin, où il pourra se dégourdir les pattes sans laisse et en toute sécurité!



MÉDAILLES POUR CHIENS

Pourquoi une médaille?

La médaille a plusieurs utilités. D'abord, c'est le permis qui autorise le citoyen à posséder un animal en vertu du règlement municipal sur les chiens. Pour la Municipalité, c'est la façon d'en assurer le contrôle en rattachant ainsi l'animal à un individu. De plus, si l'animal se perd ou se sauve, c'est une façon rapide de trouver son propriétaire et surtout d'éviter des frais de capture et de garde qui peuvent être assez élevés surtout lorsque la capture se fait en dehors des heures d'ouverture de la fourrière.

À quoi sert l'argent provenant de la distribution des médailles?

L'argent qui provient des médailles sert à rembourser une partie du coût du contrat qui lie la Municipalité à la Clinique vétérinaire de l'archipel et la présence d'une agente canine sur le territoire ainsi qu'un service professionnel de capture, de garde et de soin des animaux lorsque requis.

A-t-on l'obligation de se procurer une médaille?

Oui, en vertu de la réglementation en vigueur, un propriétaire de chien sans médaille contrevient au règlement et s'expose à une amende de 300 \$ plus les frais.

Comment vous procurer votre médaille 2021?

Appelez au 418 986-3100 afin de d'enregistrer votre animal et une facture vous sera envoyée par la poste. À la réception de la facture, vous pourrez payer les frais (25 \$) via votre institution bancaire ou poster un chèque à l'adresse indiquée sur la facture et la médaille vous parviendra par la poste.

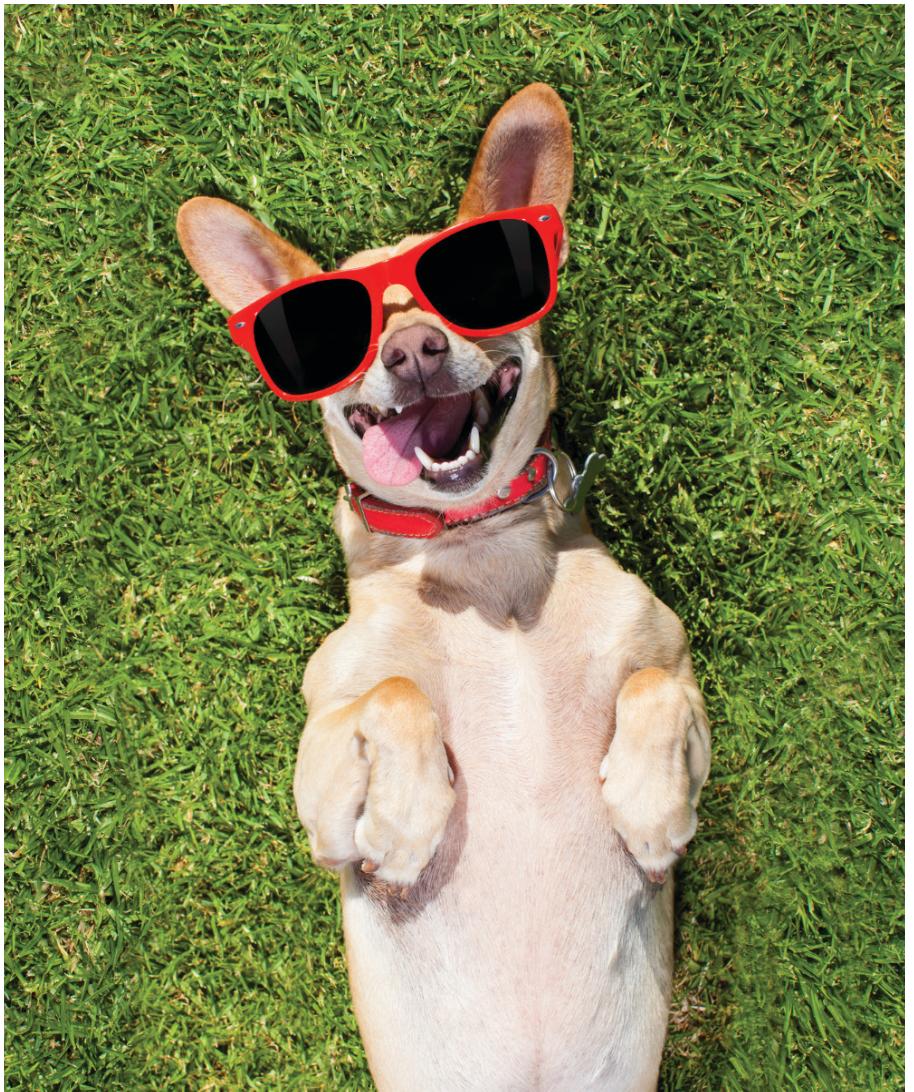


TABLE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES : UNE ENTENTE DE FINANCEMENT JUSQU'EN 2025

La Communauté maritime est fière de signer une entente de financement de 50 000 \$ par année sur 4 ans avec la Table des organismes communautaires des îles (TOC). Cette entente a comme principal objectif de permettre la mise en place d'une coordination de la Table et ainsi d'avoir un interlocuteur privilégié lorsque la Communauté maritime souhaite s'adresser au monde communautaire dans divers dossiers d'importance pour le territoire.

Cette entente permettra l'embauche d'une coordination qui aura notamment pour mandat d'assurer la liaison avec les partenaires, d'effectuer des représentations, de gérer et d'organiser les rencontres de la TOC, de même que les communications. L'organisation d'activités communes pour assurer la visibilité et la promotion de la TOC et de l'action communautaire est également prévue dans l'entente, de même qu'un soutien direct aux organismes membres.



La Communauté maritime avait des interlocuteurs privilégiés dans tous les domaines, que l'on parle d'environnement, de culture ou d'économie. Avec cette entente la Communauté maritime confirme l'importance des organismes communautaires pour le territoire, assure son soutien à la Table et désigne un interlocuteur privilégié pour le milieu communautaire.

Rappelons que la Table des organismes communautaires des îles est une table de concertation qui regroupe 20 organismes communautaires autonomes du territoire madelinot. Sa mission est de regrouper les organismes communautaires autonomes préoccupés par des questions sociales et de santé. Elle favorise également la collaboration, l'échange de services, la formation, la concertation et la solidarité entre ses membres et avec les autres instances des îles.



SONY CORMIER EMBAUCHÉ À TITRE DE CONSEILLER EN STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT

Le Service du développement du milieu est fier d'accueillir Sony Cormier au sein de son équipe, à titre de conseiller en stratégie et en développement.

Au cours des dernières années, Sony a œuvré comme directeur général de la Chambre de commerce des îles et comme conseiller stratégique pour GIMXPORT. De ce fait, il a été impliqué de près ou de loin dans la plupart des projets à incidence économique qui ont été menés sur le territoire ces dernières années.

Il est heureux d'intégrer l'équipe du développement du milieu et enthousiaste à l'idée de participer aux enjeux du territoire avec l'équipe et les partenaires. On lui souhaite la bienvenue dans l'équipe municipale!



UN NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE À L'HÉBERGEMENT DES TRAVAILLEURS

Développé en partenariat avec la Stratégie d'attraction des personnes [les îles.], ce programme vise à soutenir les propriétaires faisant la location d'une résidence ou d'une chambre à un travailleur, que ce soit sur une base annuelle ou temporaire (minimum de deux mois). Rétroactive en date du 8 juin 2021, l'aide accordée est sous forme de subvention pour un maximum de 10 000 \$ par propriétaire.

Nous vous invitons à consulter le résumé du programme ci-dessous afin de prendre connaissance des critères d'admissibilité. Vous trouverez plus de détails au www.muniles.ca.

Les demandes seront traitées en fonction de la date de dépôt du dossier, et ce, jusqu'à épuisement des fonds ou jusqu'au 31 décembre 2021.

les îles.

Programme d'aide à l'hébergement des travailleurs

Qui est admissible?	Tout propriétaire faisant : <ul style="list-style-type: none"> la location annuelle d'une résidence ou de chambre; la location d'un logement autonome ou d'une chambre temporaire pour une durée minimale de deux mois.
Type d'aide	Subvention accordée aux propriétaires admissibles se déclinant comme suit: <ul style="list-style-type: none"> 5 000 \$ pour la location d'un logement autonome à l'année; 3 000 \$ par location d'une chambre à l'année; 1 000 \$ par location temporaire d'une chambre ou d'un logement, et ce, pour une durée minimale de deux mois consécutifs entre le 1er juin et le 30 septembre.
Critères d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> L'usage proposé pour l'immeuble est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur à la Municipalité Dans le cas de la location d'une chambre, le locataire doit avoir accès à un espace commun pour préparer et consommer des repas ainsi qu'aux installations sanitaires Le bail ou le contrat de location temporaire doit être un nouveau bail/contrat <u>signé le ou après le 8 juin 2021</u> Le locataire est à l'emploi sur le territoire des îles-de-la-Madeleine Il ne doit pas exister de lien de famille entre le locateur et le locataire
Comment déposer une demande?	<ol style="list-style-type: none"> Remplir le formulaire disponible en ligne au www.muniles.ca Récolter tous les documents exigés Déposer votre demande auprès de la responsable du suivi par courriel, à la mairie ou à l'un des points de service
Responsable du suivi	Service de développement du milieu Marie-Christine LeBlanc, agente de développement territorial mcleblanc@muniles.ca / 418 986-3100, poste 231

Taxes municipales
3e échéance
Le 10 août 2021

Le 10 août 2021

Date d'échéance du 3e versement des taxes municipales

Pour acquitter les taxes dues, nous encourageons les citoyens à :

- Utiliser les services bancaires en ligne;
- Déposer le versement dans la boîte aux lettres à l'entrée de la mairie;
- Envoyer un chèque par la poste.

C'est tout simple! Nous vous remercions de votre collaboration!



L'essentiel à retenir pour profiter longtemps de notre archipel

Les Îles-de-la-Madeleine offrent un milieu de vie unique, mais fragile. À l'aube d'une nouvelle saison touristique, voici un petit rappel des bonnes pratiques à observer, tant pour les Madelinots que pour les visiteurs, pour garder nos ressources et préserver nos milieux naturels.



Ici, tout le monde trie

La gestion des matières résiduelles est un grand défi pour l'archipel, puisque les déchets doivent être exportés sur le continent pour être traités, à l'exception du compost qui est traité localement. Il est donc très important de respecter les consignes de tri.

Pour un bon tri, il est essentiel de suivre les consignes suivantes :



Matières en vrac, vidées et rincées

- Contenants Tetra Pak (jus, lait, bouillon, etc.)
- Styromousses alimentaires
- Bouteilles et pots en verre
- Boîtes de conserve, canettes et aluminium
- Plastiques souples et propres disposés dans un sac transparent (sacs, emballages, pellicules plastique)



Matières en vrac dans le bac

- Crustacés
- Fruits, légumes et pelures
- Poissons, os et viandes
- Papiers et cartons



Matières dans un sac

- Plastiques métallisés ou souillés
- Porcelaine et vaisselle
- Caoutchouc, vinyle et textiles
- Couches et serviettes hygiéniques

Besoin de disposer d'une bonbonne de propane ou de piles usagées? Déposez-les au Centre de gestion des matières résiduelles, dans l'un des deux sites de transbordement ou dans les boîtes de dépôt de certains commerces.

Notre eau douce est précieuse dans cette mer d'eau salée

Aux îles, les ressources en eau potable sont limitées. Ici, c'est la nappe d'eau souterraine qui permet d'alimenter la population en eau, et puisqu'elle est en équilibre sur l'eau salée, il faut la maintenir à un certain niveau pour éviter qu'elle n'atteigne le seuil critique et ne soit contaminée par une infiltration d'eau salée. Trouvez des trucs pour réduire votre consommation d'eau potable le plus possible.



La quantité d'eau utilisée lorsque coule...

- Le robinet : 12 litres / minute
- La douche : 20 litres / minute

Pensons-y! Douche, vaisselle, lavage, lave-vaisselle, toilette, repas, arrosage... Les litres s'additionnent vite!

L'eau des îles a été reconnue « meilleure eau municipale du Québec ». Buvez-la sans modération en utilisant des bouteilles réutilisables!

Prenons soin de nos milieux dunaires

Il est interdit de circuler sur les plages en véhicule motorisé entre le 1er mai et le 15 septembre, sauf dans certaines exceptions, où la circulation est permise toute l'année :

- La plage du Sandy Hook, du côté de la baie de Plaisance;
- La plage de la dune du Nord, du Grand Plaquier jusqu'à la gabarre;
- La plage de la dune du Sud, du stationnement de La Cormorandière jusqu'au bout de la Dune-du-Sud vers Grande-Entrée.

Plusieurs sites ont été restaurés avec des capteurs de sable et des plantations d'ammophile, pour permettre aux brèches causées par le vent de se réparer. Évitez de circuler sur ces sites.



Faire du camping en respectant la réglementation

Si vous faites du camping, assurez-vous de stationner votre véhicule récréatif aux endroits où la réglementation en vigueur le permet et respectez la signalisation. Vous pouvez utiliser votre VR dans les campings commerciaux ou sur les terrains zonés villégiature, ou encore à côté de la maison ou sur un terrain vacant, en respectant toutefois certaines conditions.

Soyez prudents!

Les falaises rouges sont magnifiques, mais aussi très friables. Gardez une distance minimale de 3 mètres avec le bord : beaucoup de grottes et de fissures profondes pourraient se trouver sous vos pieds, entraînant l'effondrement d'une partie du sol.

Il peut être très agréable de se baigner dans la mer, mais sous l'effet du vent et des vagues, les courants peuvent devenir très forts et créer des trous profonds à quelques mètres seulement du rivage. Évitez de vous baigner seul et de vous éloigner de la rive.



Restez informés

Téléchargez l'application bciti+ et soyez connectés à la Municipalité des îles en temps réel pour recevoir des avis de tempête, de report de collecte ou de bris d'aqueduc.

Consultez le www.muniles.ca pour plus d'information sur ces sujets.



CHANTIERS EN COURS

Encore cette année, la Municipalité poursuit la réparation de ses infrastructures routières. Voici un résumé des travaux prévus pour l'été 2021.

Réfection et entretien des chemins de gravier

Des travaux de rechargement de la chaussée en gravier sont prévus au cours des prochaines semaines sur les chemins du Moulin et des Chalets.

L'entretien estival des chemins de gravier a débuté. Deux tournées de niveleuse ont été réalisées, ainsi qu'une première tournée d'épandage d'abat-poussière.

La Municipalité rappelle aux conducteurs de faire preuve de civisme et de diminuer leur vitesse devant les résidences lors des périodes sèches afin de réduire la poussière.

Signalisation routière

La Municipalité procède présentement à des travaux de remplacement de ses panneaux de signalisation. Plusieurs ont atteint leur durée de vie utile, ont été malmenés par les tempêtes, sont décolorés ou ont perdu leur pellicule réfléchissante. De plus, à la suite de la révision des vitesses de rues, les nouvelles vitesses seront affichées dès cet automne.



UN NOUVEAU STATIONNEMENT À GRANDE-ENTRÉE

Afin d'assurer un accès sécuritaire à la plage, la Municipalité des Îles a procédé à l'aménagement d'un nouveau stationnement à la plage du Bassin Ouest dans le secteur de Grande-Entrée.

- Le stationnement sera accessible tous les jours de 7 h à 20 h.
- Il est important toutefois de noter que le stationnement dans les rues à proximité est strictement interdit conformément à la signalisation en place.

Nous demandons aux usagers de se stationner de façon à maximiser l'utilisation de l'espace.



TONTE DE GAZON : ÉVITEZ LES ACCIDENTS

Lorsque vous tondez votre pelouse, évitez de projeter l'herbe fraîchement coupée sur la route. Les résidus de gazon sur la chaussée représentent un danger pour les cyclistes et les motocyclistes qui peuvent glisser en roulant dessus. Évitons les accidents!



Aux abords des chantiers...
Adaptez votre conduite!

Ralentissez et suivez les indications des signaleurs,
pour votre sécurité et pour celle de nos travailleurs.



L'EAU POTABLE AUX ÎLES : UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE

Voici quelques trucs bons à savoir :

- L'arrosage des pelouses et des gazons est autorisé entre 6 h et 8 h et entre 20 h et 22 h, à raison d'une heure par jour. Cette utilisation est limitée aux jours pairs pour les habitations à numéro d'immeuble pair et aux jours impairs pour les habitations à numéro d'immeuble impair.
- Le lavage des véhicules automobiles et des bateaux est permis avec une lance à fermeture automatique.
- Il est strictement interdit d'utiliser l'eau potable pour nettoyer les stationnements et les trottoirs.

UN NOUVEAU CONTREMAÎTRE AU CGMR

Le Service de l'hygiène du milieu est heureux d'accueillir son nouveau contremaître au Centre de gestion des matières résiduelles, Jean-François Lainé.

Originaire de la ville de Québec, Jean-François a travaillé pendant 17 ans dans le domaine du transport en tant que camionneur. Il enseigne également à distance au niveau professionnel.

On lui souhaite le meilleur des succès dans ses nouvelles fonctions!



CONCOURS PHOTO : MON PLAN D'EAU, J'Y TIENS!

Dans le cadre du Mois de l'eau, la TCR des îles-de-la-Madeleine lançait un concours photo le 25 juin dernier pour recevoir vos plus belles photos de plans d'eau intérieurs, ceux dont la conservation vous tient à cœur. C'est maintenant le temps d'annoncer la personne dont le cliché a été le coup de cœur du Comité ZIP et de la TCR et qui se mérite une carte-cadeau de 100 \$ à l'Auberge la Salicorne : félicitations à Rina Richard!

Merci à toutes les personnes participantes, ce fût un plaisir de regarder vos magnifiques photos!

La Table de concertation régionale est un mandat confié au Comité ZIP des îles-de-la-Madeleine dans le cadre d'une entente de partenariat signée avec la Communauté maritime en 2014, pour établir une stratégie concertée de l'eau sur l'archipel.



L'eau potable aux îles : une ressource précieuse

En période estivale, il est important de revoir notre consommation d'eau potable. Voici quelques trucs qui permettront de préserver cette précieuse ressource.



Économisez jusqu'à 6 000 litres d'eau annuellement en installant un baril récupérateur d'eau de pluie pour jardiner, arroser votre pelouse ou nettoyer votre terrasse.



Arrosez vos plantes intérieures avec de l'eau de cuisson refroidie.



Fermez le robinet lorsque vous vous brossez les dents et économisez jusqu'à 12 litres d'eau par minute!



Vous pouvez économiser jusqu'à 200 litres d'eau en réduisant le temps de votre douche de 15 à 5 minutes.

Bibliothèque Jean-Lapierre

L'horaire d'été

Fermée lors des fériés suivants : 24 juin, 1^{er} juillet et 6 septembre

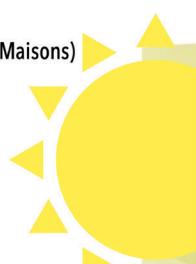
Bibliothèque Jean-Lapierre (Maison de la culture de Havre-aux-Maisons)

Exceptionnellement fermée lors de la semaine du 29 août

Lundi 16 h à 19 h

Mardi, mercredi et jeudi 13 h 30 à 16 h 30

Samedi 10 h à 13 h



Point de service de L'Île-du-Havre-Aubert (Centre multifonctionnel)

Exceptionnellement fermé lors de la semaine du 5 septembre

Mardi et jeudi 16 h à 19 h

Samedi 10 h à 13 h

Point de service de Grande-Entrée (Capitole de l'Est)

Exceptionnellement fermé lors des semaines du 26 juillet et du 2 août

Ouvert du lundi au jeudi sur les heures de bureau : 418 986-3100, poste 154 ou 133

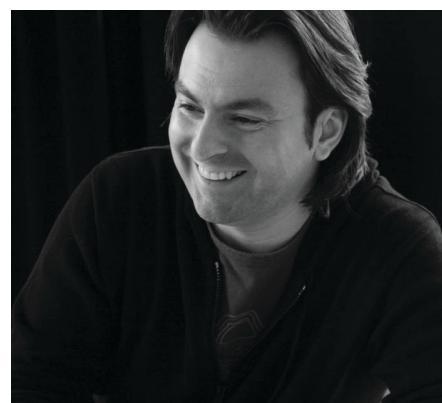
La carte d'abonnement est valide dans les trois bibliothèques
(Il est possible de s'inscrire pour la saison estivale)

Info : bibliothequedesiles.ca ou 418 986-3100, poste 342

PASCAL CHEVARIE SE GREFFE DE FAÇON PERMANENTE À L'ÉQUIPE MUNICIPALE

L'équipe du loisir, de la culture et de la vie communautaire est heureuse d'annoncer la nomination de Pascal Chevarie en tant que régisseur à la culture, patrimoine et bibliothèques. Il occupait déjà ces fonctions depuis janvier dernier en remplacement de Gabrielle Leblanc, qui a maintenant choisi de relever de nouveaux défis.

L'équipe municipale est très heureuse de compter Pascal dans ses rangs!



EXPOSITION UN CHEMIN DANS LA MER

Du 8 juillet au 12 octobre, la Municipalité vous invite à l'exposition *Un chemin dans la mer*, qui met en lumière les illustrations de Catherine Petit et les textes de Marie-Andrée Arseneault.

Présentées dans la salle d'exposition de la Bibliothèque Jean-Lapierre située à la Maison de la culture (Havre-aux-Maisons), ces œuvres peuvent être vues sur les heures d'ouverture de la bibliothèque. Cette présentation est proposée par la Municipalité des îles avec le soutien du ministère de la Culture et des Communications et la collaboration des Éditions La Bagnole.

Pour plus d'information, téléphonez au 418 986-3100, poste 342 ou rendez-vous au www.bibliothequedesiles.ca



À QUOI RESSEMBLE VOTRE MAISON DE LA CULTURE?

La Municipalité des îles vous invite à contribuer au projet de développement de la Bibliothèque Jean-Lapierre et de la Maison de la culture.



UNE MAISON
DE LA CULTURE
À RÊVER
ENSEMBLE!

Illustration : Cyril Doisneau

Donnez vos idées et suggestions au www.muniles.ca.

UN ÉTÉ QUI COMMENCE SUR UNE BELLE NOTE!

Pour la première fois cet été, les pianistes pourront se faire aller les doigts en plein air, puisque la mode des pianos publics venue d'Europe et bien implantée à Montréal et à Québec gagne l'archipel.

Trois pianos publics ont été installés par la Municipalité au début juillet sur le territoire et seront à portée de main des passants qui voudront bien s'arrêter quelques instants et partager leur talent. Partez à leur recherche dans les villages de Grande-Entrée, de L'Île-du-Havre-Aubert et de Cap-aux-Meules. Une programmation spontanée sera offerte par des pianistes vagabonds qui vous accompagneront tout au long de l'été.

On invite les spectateurs et les passants à respecter les mesures sanitaires en vigueur et les pianistes à se laver les mains avant et après leur prestation. Du désinfectant sera mis à leur disposition sur place. Notez que les pianos seront fermés et recouverts d'une housse protectrice les jours de pluie. On invite les Madelinots et les visiteurs à les utiliser, à les chouchouter et à les revêtir de leur housse si une pluie soudaine venait à passer...



LE SENTIER QUI VOUS OFFRE DE LA BIENVEILLANCE

Depuis les beaux jours du printemps, le sentier de la Bouillée de bois a un petit quelque chose de nouveau : le Circuit de la bienveillance. Ce circuit propose un échange simple et amusant qui valorise et améliore les habiletés sociales et relationnelles. Tout au long du parcours sont proposés des exercices qui font appel à ce qu'il y a de meilleur en chacun de nous pour le partager avec d'autres.

Lieu : Sentier de la Bouillée de bois, route 199 à La Martinique.



Les gens qui préfèrent marcher tranquillement adorent les sentiers de la Bouillée de bois, car ils sont faciles, sans dénivellation et d'une grande beauté.

LE PARC CANIN EST OFFICIELLEMENT OUVERT!

La Municipalité des Îles a inauguré, le 28 juin dernier, son nouveau parc canin, marquant du même coup l'ouverture officielle des lieux, situés à proximité de l'Anse-aux-Baleiniers, à Fatima. L'initiative, portée par la Municipalité et par un groupe composé de quatre bénévoles, vise à offrir à nos fidèles compagnons un endroit où ils peuvent jouer et courir sans laisse et en toute sécurité, et où ils pourront socialiser avec d'autres chiens et se dégourdir un peu les pattes.

Le projet, qui totalise 40 000 \$, vise à répondre au manque d'endroit où les chiens peuvent jouer et courir sans laisse dans l'archipel. La majorité du budget a été investie dans l'installation de clôtures et d'éclairage, et le parc comprend plusieurs modules de jeux qui ont été créés à partir de matériaux recyclés.

Le site est ouvert tous les jours de 7 h à 22 h. Il comprend plusieurs aires de jeux, des points d'eau, des bornes-fontaines, des sacs pour les petits besoins et des poubelles, ainsi que des tables à pique-nique et des bancs. Le parc canin sera évolutif et pourra être amélioré en fonction des commentaires des usagers selon les sommes disponibles dans les prochaines années.

Pour tout savoir sur le parc canin et pour échanger avec d'autres maîtres, rejoignez le [groupe Facebook du Club canin des Îles](#).



OUVERTURE DE LA GLACE CTMA

Qui a dit qu'il fallait attendre l'hiver pour chauffer ses patins? C'est pourquoi nous avons rouvert la glace CTMA le 19 juillet dernier!

Vous pouvez réserver la glace selon les disponibilités au 418 986-3100, poste 141 ou 140 (laissez un message au besoin).

*Notez que des frais de location s'appliquent.





AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
**Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
(L.R.Q., chapitre A-19.1)**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné QUE : —

À la séance ordinaire du 10 août 2021, conformément aux dispositions du Règlement no 2010-13 sur les dérogations mineures, le conseil entend statuer sur les demandes suivantes :

1. Description des demandes de dérogation mineure :

1.1 Les propriétaires de l'entreprise dont le bâtiment principal est sis au 122, chemin Turbide, du village de L'Étang-du-Nord, souhaitent procéder à un agrandissement. Or, à la lecture du plan projet préparé par l'arpenteur-géomètre, ce projet de construction empièterait dans les zones tampons présentes des deux côtés de l'immeuble.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme un bâtiment principal situé à 7,6 mètres de la limite latérale (ouest) et à 8,7 mètres de la limite latérale (est) alors que le règlement de zonage exige une marge minimale de 9 mètres.

1.2 Les propriétaires du lot portant le numéro 3 393 152 sis en bordure de l'allée Jeffrey-Gaudet, du village de L'Étang-du-Nord, souhaitent construire, dans le cadre de leur projet de développement immobilier, deux habitations unifamiliales jumelées et séparées par une rue privée menant à un cul-de-sac. Or, selon le plan projet fourni par l'arpenteur-géomètre, le bâtiment accessoire et la piscine, présents sur la propriété, empiètent déjà dans la cour avant. De plus, les propriétaires souhaiteraient créer une rue privée en omettant d'aménager un rond-point à l'extrémité de celle ci.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conformes d'une part, un bâtiment accessoire et une piscine dans la cour avant alors que le règlement en vigueur exige que de telles installations soient localisées dans une des cours latérales ou arrière et d'autre part, une rue privée aboutissant à un cul-de-sac, mais sans rond-point, ce qui contrevient à la réglementation actuelle.

En vertu des dispositions du règlement portant sur les dérogations mineures, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 10 août 2021, à compter de 19 heures, ou encore en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du superviseur du Service de l'urbanisme et inspecteur municipal, David Richard, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur ces demandes, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à drichard@muniles.ca ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. David Richard, au 418 986 3100, poste 111, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 23 juillet 2021

Jean-Yves Lebreux, greffier

VOTE PAR CORRESPONDANCE



Pour la prochaine élection du 7 novembre, le vote par correspondance est autorisé uniquement pour les électrices et électeurs qui sont dans les situations suivantes, soit :

1- Les électeurs domiciliés dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrite au registre constitué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

2- Les électeurs domiciliés incapables de se déplacer pour des raisons de santé ainsi qu'un(e) proche aidant(e) domicilié(e) à la même adresse.

3- Les électeurs domiciliés ou non domiciliés dont l'isolement est ordonné ou recommandé par les autorités de santé publique parce qu'ils :

- sont de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
- ont reçu un diagnostic de la COVID-19 et sont toujours porteurs de la maladie;
- présentent des symptômes de la COVID-19;
- ont été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- sont en attente d'un résultat de test de COVID-19.

4- Période prévue pour faire une demande de vote par correspondance

- Pour les électeurs dont l'isolement est recommandé par les autorités de la santé publique : 17 octobre au 27 octobre

- Pour les autres électeurs admissibles au vote par correspondance : Dès la diffusion de l'information jusqu'au 27 octobre

5- Comment formuler une demande?

La demande peut être faite verbalement ou par écrit au bureau du président d'élections.

6- Validité de la demande

La demande soumise par les électrices et les électeurs dont l'isolement est ordonné par les autorités de la santé publique sera valide uniquement pour le scrutin en cours au moment de la demande (7 novembre 2021). Celle des autres électrices et électeurs visés sera valide pour l'élection du 7 novembre et les recommencements qui en découlent.

Pour information, veuillez communiquer avec le président d'élection, Jean-Yves Lebreux, au 418 986-3100 poste 233 ou par courriel à l'adresse suivante : jlebreux@muniles.ca.

Recevez des alertes en temps réel sur les sujets qui vous concernent

- Fermeture des infrastructures municipales
- Report de collecte
- Bris d'aqueduc
- Travaux
- Avis divers

Téléchargez l'application et créez-vous un compte au muniles.bciti.ca



Ne manquez plus rien avec bciti+!

bciti +